

## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE SENIORS FÉMININES



ARTICLES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
1 – Composition		UNE seule poule de 10 équipes	DEUX poules de 10 équipes	DEUX poules de 12 équipes
Le championnat est composé		Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		A. Les associations sportives venant du championnat de France     B. Les associations sportives maintenues en Pré-Nationale     C. Les associations sportives accédant de la Régionale 2     D. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Pré-Nationale     B. Les associations sportives maintenues en Régionale 2     C. Les associations sportives accédant de la Régionale 3     D. L'équipe championne U20 de la saison précédente     E. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Régionale 2     B. Les associations sportives maintenues en Régionale 3     C. Les associations sportives accédant des championnats départementaux     D. Les associations sportives éventuellement repêchées
3 - Mutualisation	Union Senior	autorisé	INTE	RDIT
possible entre	Inter- équipe	autorisé		
associations	Entente		INTERDIT	
		Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe féminine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13)	2 équipes féminines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)	1 équipe féminine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)
4 – Obligations spo	itives	ou	ou	ou
OBLIGATIONS  Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		Une autre équipe senior féminine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe féminine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 1 équipe féminine de jeunes (U17 ou U15 ou U13) <u>ET</u> Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe féminine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS		Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1er décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.  La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.  La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.		
6 - Obligations spo	rtives	Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.		
7 – Ligne à 3 points		Ligne à 3 points à 6,75 m		
8 – Horaires des rencontres		L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le <b>DIMANCHE à 15h30</b> Pour les deux dernières journées de ce Championnat, AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional). Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 15h30. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article 17.A des règlements sportifs généraux de la Ligue des Pyrénées. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.		
9 – Système de l'épreuve		✓ La phase finale pour l'acce		vent disputer:

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
10 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	L'équipe terminant 1 ere du championnat se qualifie pour la finale régionale qui l'opposera à l'équipe représentante de la Ligue du Languedoc-Roussillon.  Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale		
11 – Phase finale pour le titre de champion des Pyrénées	Les équipes terminant 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> du championnat se qualifient pour cette phase finale :  ✓ <u>Demi-finales :</u> – Demi-finales Aller :  4 <sup>ème</sup> contre 3 <sup>ème</sup> 5 <sup>ème</sup> contre 2 <sup>ème</sup> – Demi-finales Retour :  3 <sup>ème</sup> contre 4 <sup>ème</sup> 2 <sup>ème</sup> contre 5 <sup>ème</sup> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end All Star entre les vainqueurs des demi-finales  Le titre de Champion des  Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1ère de chaque poule du championnat se qualifient pour la finale.  Elle se déroulera lors du week-end des finales :  1er poule A contre 1er poule B  Le titre de Champion sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1ère de chaque poule du championnat se qualifient pour la finale.  Elle se déroulera lors du weekend des finales:  1er poule A contre 1er poule B  Le titre de Champion sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale
12 – Phase finale pour l'accession		Les équipes terminant 2ème et 3ème de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :  ✓ <u>Demi-finales :</u> – Demi-finales Aller :  3ème poule B contre 2ème poule A 3ème poule A contre 2ème poule B  – Demi-finales Retour :  2ème poule A contre 3ème poule B  2ème poule B contre 3ème poule A  ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales	Les équipes terminant 2ème et 3ème de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :   Demi-finales:  Demi-finales Aller:  3ème poule B contre 2ème poule A 3ème poule B contre 2ème poule B  Demi-finales Retour:  2ème poule A contre 3ème poule B  2ème poule B contre 3ème poule A  FINALE sur terrain désigné:  Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales
13 - Barrages		Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 8ème et 9ème de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante :  V Rencontre Aller : 8ème A reçoit 8ème B 9ème A reçoit 9ème B  V Rencontre Retour : 8ème B reçoit 8ème A 9ème B reçoit 9ème A  Le barrage entre les équipes classées 8ème de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.	Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 6ème et 7ème de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante :  ✓ Rencontre Aller : 6ème A reçoit 6ème B 7ème A reçoit 7ème B  ✓ Rencontre Retour : 6ème B reçoit 6ème A 7ème B reçoit 7ème A  Le barrage entre les équipes classées 6ème de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.
14 - Rencontres Aller/Retour des phases finales et barrages	Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retour des phases finales (titre et accession) et des barrages.  Attention! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.		

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
15 – Montée en division supérieure	L'équipe classée 1ère de la phase régulière accède à la NF3 pour la saison suivante. L'ordre de repêchage pour la (les)	Les équipes terminant 1ères de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.	Les équipes terminant 1ères de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Régionale 2 pour la saison suivante.
	montée(s) sera dans l'ordre suivant :  Champion des Pyrénées  Finaliste  2ème du championnat	L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Pré- Nationale pour la saison suivante.	L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Régionale 2 pour la saison suivante.
16 – Descente en division inférieure	Les équipes classées <b>de la 9</b> ème <b>à la 10</b> ème <b>de la poule</b> descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 2 pour la saison suivante. Ces équipes ne seront pas repêchées.	Les équipes classées 10èmes de chaque poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 3 pour la saison suivante sans possibilité de repêchage.	Les équipes classées de la 8 <sup>me</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque poule descendent en Championnat Départemental pour la saison suivante sans possibilité de repêchage.
	Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera, en fonction du nombre d'équipe descendant, en remontant le classement à partir de la 8 <sup>ème</sup> place. Ces équipes peuvent être repêchées	Le <b>perdant</b> du barrage entre les équipes classées <b>9</b> <sup>ème</sup> de chaque poule descend en Régionale 3 pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage	Le <b>perdant</b> du barrage entre les équipes classées <b>7</b> <sup>ème</sup> de chaque poule descend en Championnat Départemental pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage.
17 – Chronomètre des tirs	Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive. En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).  LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE
18 – Logiciel e- marque	14 SUR BALLON MORT.  Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.  Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».		
19 - Classement	Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».  Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».		
20 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est <b>rétrogradée de deux divisions</b> et <b>est mise hors championnat</b> .		
21 – Statut de l'Entraîneur	Se reporter au texte « Statut Régional de l'entraineur » de la saison en cours		
22 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours		
23 - Salle	Classement : H2	Classeme	
24 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.		

## 25 - Qualifications et licences

25 – Qualificat	ions et licence			
		PRE-NATIONALE		
Nombre de joueuse	s autorisées :	7 minimum / 10 maximum		
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1 ou T 3		
		Licence AS HN 0		
		Licence C ou AS-CTC Sans limite		
Blanc		Sans limite		
Couleurs de	Vert	Sans limite		
licence autorisées	Jaune	2 0 1 1 0		
(nombre maximum)	Orange	0 0U 2 0U 1 0U 0 0U 1		
	Rouge	0 0 0 1 1		
		REGIONALE 2 / REGIONALE 3		
Nombre de joueuses autorisées :		10 maximum		
Town In Processing	tanta ( a.a.	Licence C1, C2 ou T 3		
Type de licences au		Licence AS HN 0		
(nombre maximum)		Licence C ou AS-CTC Sans limite		
	Blanc	Sans limite		
Couleurs de licence autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite		
	Jaune	3 2 2 1 1 1 1		
	Orange	0 0U 1 0U 0 0U 1 0U 2 0U 0		
	Rouge	0 0 1 1 0 2		



## REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE SENIORS MASCULINS

<u>Saison</u> 2016/2017

ARTICLES		PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
1 – Composition Le championnat est composé		UNE seule poule de 12 équipes	DEUX poules de 12 équipes	DEUX poules de 12 équipes
		Ces associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées Les associations sportives qualifiées sont :		A. Les associations sportives venant du championnat de France     B. Les associations sportives maintenues en Pré-Nationale     C. Les associations sportives accédant de la Régionale 1     D. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Pré-Nationale     B. Les associations sportives maintenues en Régionale 2     C. Les associations sportives accédant de la Régionale 3     D. L'équipe championne U20 de la saison précédente     E. Les associations sportives éventuellement repêchées	A. Les associations sportives venant du championnat Régionale 2     B. Les associations sportives maintenues en Régionale 3     C. Les associations sportives accédant des championnats départementaux     D. Les associations sportives éventuellement repêchées
3 - Mutualisation	Union Senior	autorisé	INTE	RDIT
possible entre associations	Inter- équipe		autorisé	
associations	Entente		INTERDIT	
		Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U17 ou U15 ou U13)	2 équipes masculines de jeunes de catégories différentes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13)
4 – Obligations spo	itives	ou	ou	ou
OBLIGATIONS  Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter :		Une autre équipe senior masculine de niveau inférieur <u>ou</u> une équipe masculine de U20/Junior participant au championnat dans lequel elle est engagée et le terminant <u>ET</u> 1 équipe masculine de jeunes (U17 ou U15 ou U13) <u>ET</u> Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	1 équipe masculine de jeunes (U20 ou U17 ou U15 ou U13) ET Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours	Une EFMB labélisée et dont le renouvellement couvre la saison en cours
5 – Obligations d'équipes VERIFICATIONS		Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : 1er décembre de la saison en cours et avant la dernière journée de championnat.  La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'association sportive fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière.  La Ligue a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus.		
6 – Obligations sportives CAS D'UNE MONTEE		Une équipe accédant à une division supérieure, lors de la saison, et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions de remplir les obligations sportives de la division de la saison précédente.		
7 – Ligne à 3 points		Ligne à 3 points à 6,75 m		
8 – Horaires des rencontres		L'heure officielle des rencontres de ce championnat est le <b>SAMEDI à 20h00</b> Pour les deux dernières journées de ce Championnat (10ème et 11ème Retour), AUCUN changement de date et d'horaire ne sera accepté (sauf dérogation validée par le Bureau Régional).  Toutes les rencontres doivent, OBLIGATOIREMENT, se dérouler à la date prévue au calendrier et à 20h00. En cas de rencontre couplée avec une rencontre de niveau Championnat de France, la Commission Sportive autorisera la dérogation en conformité avec l'article 17.A des règlements sportifs généraux de la Ligue des Pyrénées. Toutes les autres dérogations devront être validées par le BUREAU REGIONAL.		
9 – Système de l'épreuve		✓ La phase finale pour l'acce		vent disputer :

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
10 – Phase finale pour le titre de champion REGIONAL	L'équipe terminant 1 ere du championnat se qualifie pour la finale régionale qui l'opposera à l'équipe représentante de la Ligue du Languedoc-Roussillon.  Le titre de Champion Régional sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale		
11 – Phase finale pour le titre de champion des Pyrénées	Les équipes terminant 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> du championnat se qualifient pour cette phase finale :  ✓ <u>Demi-finales :</u> – Demi-finales Aller :  4 <sup>ème</sup> contre 3 <sup>ème</sup> 5 <sup>ème</sup> contre 2 <sup>ème</sup> – Demi-finales Retour :  3 <sup>ème</sup> contre 4 <sup>ème</sup> 2 <sup>ème</sup> contre 5 <sup>ème</sup> ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end All Star entre les vainqueurs des demi-finales  Le titre de Champion des Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1ère de chaque poule du championnat se qualifient pour la finale.  Elle se déroulera lors du week-end des finales :  1er poule A contre 1er poule B  Le titre de Champion des Pyrénées sera attribué à l'équipe vainqueur de la finale	Les équipes terminant 1 ère et 2 ème de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale:  ✓ Demi-finales:  – Demi-finales Aller:  2 ème poule B contre 1 er poule A 2 ème poule B contre 1 er poule B  – Demi-finales Retour:  1 er poule A contre 2 ème poule B  1 er poule B contre 2 ème poule A ✓ FINALE sur terrain désigné:  Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demifinales  Le titre de Champion des  Pyrénées sera attribué à  l'équipe vainqueur de la finale
12 – Phase finale pour l'accession		Les équipes terminant 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale :  ✓ <u>Demi-finales :</u> – Demi-finales Aller : 3 <sup>ème</sup> poule B contre 2 <sup>ème</sup> poule A 3 <sup>ème</sup> poule A contre 2 <sup>ème</sup> poule B  – Demi-finales Retour : 2 <sup>ème</sup> poule A contre 3 <sup>ème</sup> poule B 2 <sup>ème</sup> poule B contre 3 <sup>ème</sup> poule A  ✓ <u>FINALE sur terrain désigné :</u> Lors du week-end des finales entre les vainqueurs des demi-finales	Les équipes terminant 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> de chaque poule du championnat se qualifient pour cette phase finale: <a href="#"></a>
13 - Barrages		Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 9ème et 10ème de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante :  ✓ Rencontre Aller : 9ème A reçoit 9ème B 10ème A reçoit 10ème B  ✓ Rencontre Retour : 9ème B reçoit 10ème A 10ème B reçoit 10ème A 10ème B reçoit 10ème A 10ème B reçoit 10ème A Le barrage entre les équipes classées 9ème de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.	Dans l'éventualité de descentes supplémentaires, les équipes terminant 8ème et 9ème de chaque poule à l'issue du championnat, joueront une rencontre aller/retour de barrages entre elles, de la manière suivante :  ✓ Rencontre Aller : 8ème A reçoit 8ème B 9ème A reçoit 9ème B ✓ Rencontre Retour : 8ème B reçoit 8ème A 9ème B reçoit 9ème A  Le barrage entre les équipes classées 8ème de chaque poule peut être annulé par la commission sportive régionale en fonction des résultats et des descentes supplémentaires.
14 – Rencontres Aller/Retour des phases finales et barrages	Un résultat nul est autorisé soit à la rencontre Aller soit à la rencontre Retour durant les rencontres Aller/Retou des phases finales (titre et accession) et des barrages.  Attention! en cas d'égalité sur l'ensemble des deux rencontres lors de la rencontre retour, il sera procédé à une (ou plusieurs) prolongation(s) pour déterminer l'équipe gagnante.		

ARTICLES	PRÉ-NATIONALE	RÉGIONALE 2	RÉGIONALE 3
15 – Montée en division supérieure	L'équipe classée 1ère de la phase régulière accède à la NM3 pour la saison suivante. L'ordre de repêchage pour la (les)	Les équipes terminant 1ères de chaque poule lors de la saison régulière accèdent à la division Pré-Nationale pour la saison suivante.	Les équipes classées 1ères et 2èmes de chaque poule à l'issue de la saison régulière accèdent en Régionale 2 pour la saison suivante
	montée(s) sera dans l'ordre suivant :  > Champion des Pyrénées  > Finaliste  > 2ème du championnat	L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Pré- Nationale pour la saison suivante.	L'équipe Vainqueur de la phase finale pour l'accession accède à la division Régionale 2 pour la saison suivante.
16 – Descente en division inférieure	Les équipes classées 11 <sup>èmes</sup> et 12 <sup>èmes</sup> de la poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 2 pour la saison suivante. Ces équipes ne seront pas repêchées.	Les équipes classées 11èmes et 12èmes de chaque poule descendent OBLIGATOIREMENT en Régionale 3 pour la saison suivante sans possibilité de repêchage.	Les équipes classées de la 10 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place de chaque poule descendent en Championnat Départemental pour la saison suivante <u>sans</u> possibilité de repêchage.
	Dans l'éventualité de descente de Nationale 3, l'ordre des descentes se fera, en fonction du nombre d'équipe descendant, en remontant le classement à partir de la 10ème place. Ces équipes peuvent être repêchées	Le <b>perdant</b> du barrage entre les équipes classées <b>10</b> ème de chaque poule descend en Régionale 3 pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage	Le <b>perdant</b> du barrage entre les équipes classées <b>9</b> <sup>ème</sup> de chaque poule descend en Championnat Départemental pour la saison suivante avec une possibilité de repêchage.
17 – Chronomètre des tirs	Le chronomètre des tirs et sa tenue par un officiel reconnu apte à le faire est obligatoire pour toutes les rencontres de Pré Nationale. L'aptitude de cet officiel sera déterminée par les pôles Pratique/Formation avec une parution de liste avant le début de la saison sportive. En cas de non-respect, le pôle Pratique désignera un O.T.M. pour les rencontres à domicile (les remboursements des frais seront à la charge du club fautif).  LE CHRONOMETRE DES TIRS DEVRA AVOIR LA POSSIBILITE DE REMISE A	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE
18 – Logiciel e- marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.  Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».		
19 - Classement	Se reporter aux textes référent des « Règlements Sportifs Généraux ».		
20 - Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est <b>rétrogradée de deux divisions</b> et <b>est mise hors championnat</b> .		
21 – Statut de l'Entraîneur	Se reporter au texte « Statut Régional de l'entraineur » de la saison en cours		
22 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours		
23 – Salle	Classement : H2	Classem	ent : H1
24 - Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU REGIONAL.		

## 25 - Qualifications et licences

Couleurs de

(nombre

maximum)

licence autorisées

		PRE-NATIO	ONALE
Nombre de joueurs	autorisés:	7 minimum / 10 maximum	
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1 ou T	3
		Licence AS HN	0
		Licence C ou AS-CTC	Sans limite
Blanc			Sans limite
Couleurs de	Vert		Sans limite
licence autorisées (nombre maximum)	Jaune	2 0	1 1 0
	Orange	0 OU 2	OU 1 OU 0 OU 1
	Rouge	0 0	0 1 1
		REGIONALE 2 / F	REGIONALE 3
Nombre de joueurs autorisés :		10 maximum	
Type de licences autorisées : (nombre maximum)		Licence C1, C2 ou T	3
		Licence AS HN	0
		Licence C ou AS-CTC	Sans limite
Blanc			Sans limite
Couloure do			

0

Sans limite

0

0

Vert

Jaune

Orange